

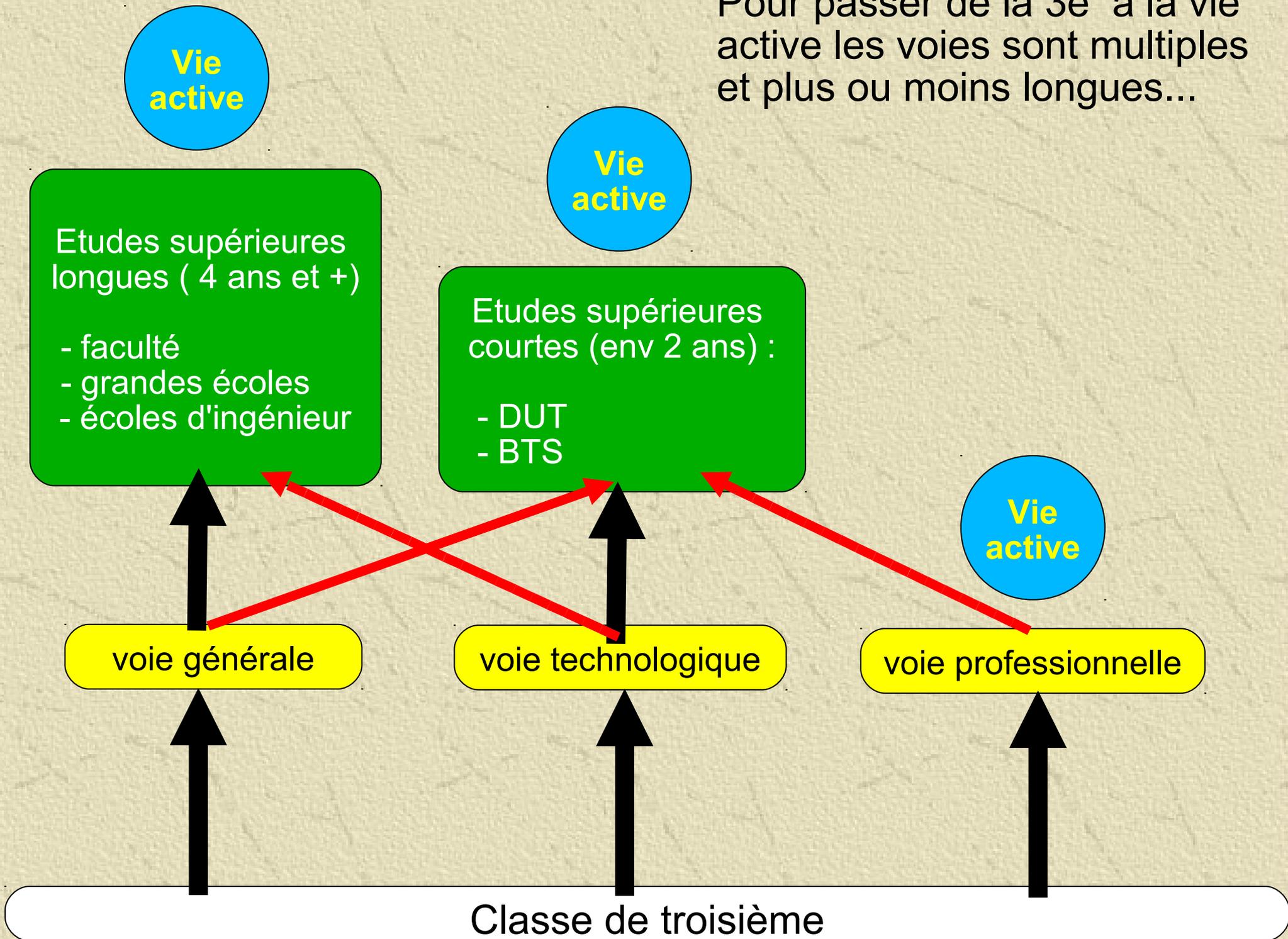
Après la troisième...



collège
Saint-Yves
Tréguier

CJ - Janvier 2016

Pour passer de la 3e à la vie active les voies sont multiples et plus ou moins longues...



Enseignement supérieur

Universités,
grandes
écoles

Ecoles
spécialisées

DUT

BTS

Voie générale ou technologique

Voie professionnelle

Bac général

Bac technologique

Bac professionnel

Terminale

Terminale

Terminale prof.

BP, MC

1ère générale

1ère technologique

1ère prof.

CAP

Classes préparatoires au CAP (2 ans)

2nde générale et technologique

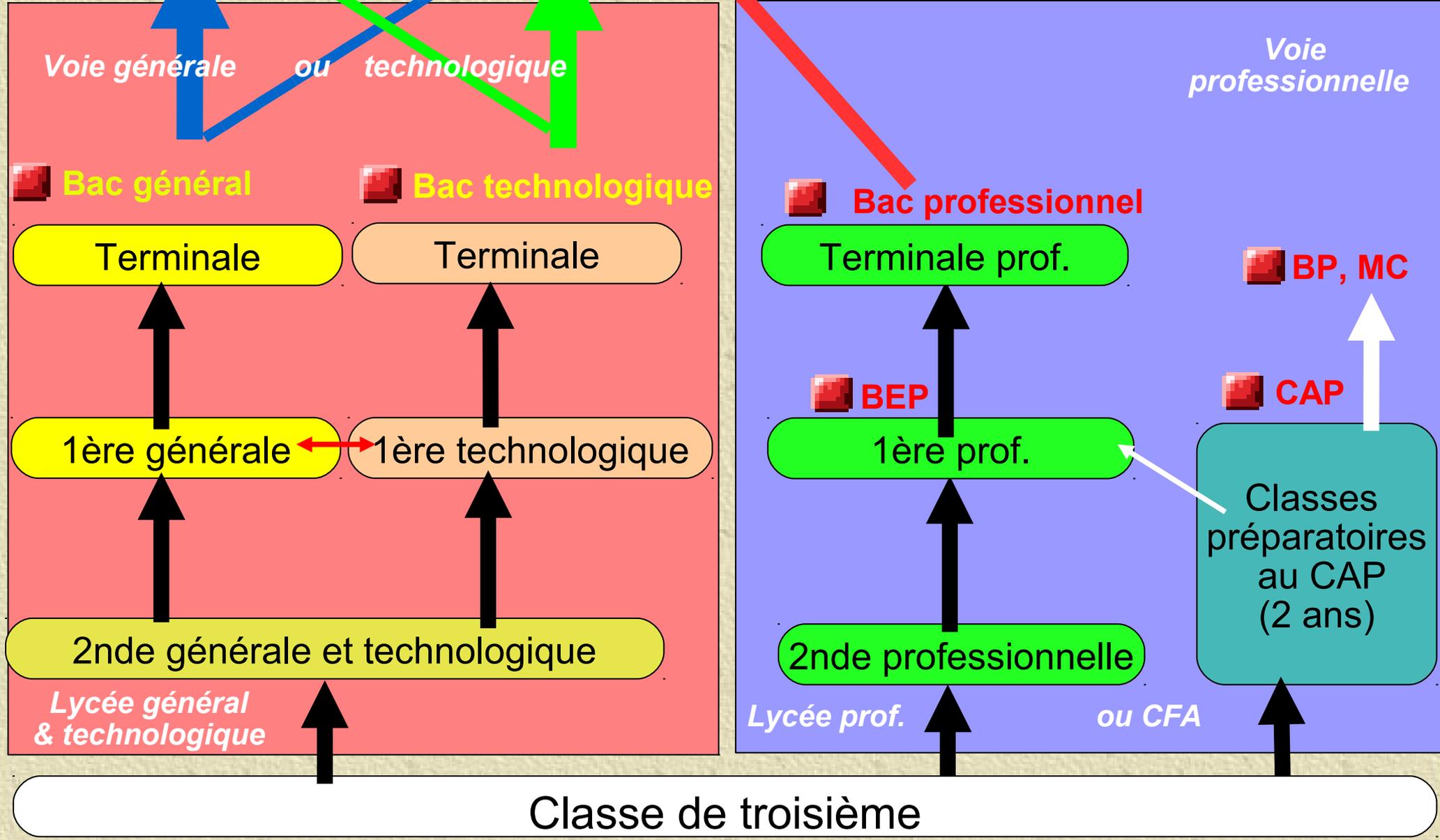
2nde professionnelle

Lycée général & technologique

Lycée prof.

ou CFA

Classe de troisième



La voie professionnelle

Pour qui ?

Pour les élèves intéressés par un **domaine professionnel** (mécanique, bâtiment, agriculture, commerce...) et qui veulent **se former à un métier** rapidement...



La voie professionnelle

Où ?

- ◆ En lycée professionnel
- ◆ En CFA (apprentissage)

Objectifs ?

Obtenir un diplôme visant l'entrée sur le marché du travail :

- le **bac Pro** : Bac professionnel (3 ans après la 3e)
- Le **CAP** : Certificat d'aptitudes professionnelles (2 ans après la 3e)
- le **BEP** : Brevet d'Etudes Professionnelles (2 ans après la 3e)

La voie professionnelle

◆ En Lycée professionnel

Pour qui ?

Pour les élèves intéressés par un **domaine professionnel** (mécanique, bâtiment, agriculture, commerce...) souhaitant apprendre un métier **au sein d'un établissement scolaire**.

Objectifs ?

Obtenir un diplôme visant l'entrée sur le marché du travail : **CAP, BEP, bac pro, MC** et aussi des diplômes de **l'enseignement supérieur**.

BEP / Bac Pro par secteurs d'activités

◆ **Agriculture, élevage, aménagement forêt :**

- Activités hippiques
- Agroéquipements
- Aménagement de l'espace
- Animalerie
- Conduite de production agricoles
- Elevage canin et félin
- Productions aquacoles
- Productions horticoles
- Travaux forestiers
-

◆ **Industries graphiques**

- Sérigraphie
- Métiers de la signalétique

◆ **Automobile – engins :**

- Agent de maintenance...
- Carrosserie
- Maintenance des autos, motos...
- Electromécanicien marine de mécanicien
- Production mécanique

◆ **Secteur BTP**

- Techniques des métaux, du verre...
- Techniques du gros oeuvre de bâtiment
- Techniques des installations sanitaires...
- Techniques de l'architecture de l'habitat
- Techniques du géomètre et de la topographie
- Travaux publics

◆ **Electricité, électronique, énergie :**

- Installateur thermique
- métiers de l'audiovisuel
- Métiers de la domotique
- Métiers de l'électrotechnique

◆ **Transport- logistique**

- conduite et services dans le transport routier
- matelot...

◆ **Secteur des services :**

- Métiers de la comptabilité
- Vente, commerce
- Marchandisage visuel
- Métiers du secrétariat

◆ **Habillement textile :**

- Métiers de la mode...
- Métiers du pressing
- Tapisserie d'ameublement...

◆ **Bois ameublement :**

- Charpentier, menuisier
- Ebéniste
- Constructeur bois

◆ **Soins services :**

- coiffure, esthétique...
- petite enfance
- soins et services à la personne...

◆ **Commerce, vente :**

- fleuriste..
- commerce
- technicien conseil vente

◆ **Hôtellerie-restauration**

- métiers de la restauration et de l'hôtellerie et de l'alimentation

◆ **...**

→ Enseignements et horaires en bac pro du secteur des services

Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité	Horaires hebdomadaires moyens*
Enseignements professionnels	13 h 45 environ
Prévention-santé-environnement	1 h
Français et/ou maths et/ou langue vivante et/ou arts appliqués	1 h 45 environ
Enseignements généraux	
Français, histoire-géographie, éducation à la citoyenneté	4 h 30
Mathématiques	2 h environ
Langues vivantes (1 et 2)	4 h environ
Arts appliqués-cultures artistiques	1 h
EPS	2 h ou 3 h
Accompagnement personnalisé	2 h 30
Total horaires hebdomadaires	de 32 h 30 à 33 h 30

* Ces horaires, donnés à titre indicatif, peuvent varier d'un établissement et d'une année à l'autre.

+ formation en milieu professionnel (22 semaines réparties sur 3 ans)

La voie professionnelle

◆ L'apprentissage

Pour qui ?

Pour les élèves intéressés par un **domaine professionnel** (mécanique, bâtiment, agriculture, commerce...) **souhaitant apprendre un métier sur le terrain.**

Objectifs ?

Obtenir un diplôme visant l'entrée sur le marché du travail : **CAP, BEP, bac pro, MC, BP** et aussi des diplômes de **l'enseignement supérieur.**

L'apprentissage

- **Formation** : **Les cours** au **CFA** (formation générale et technique) **alternent avec des périodes de formation en entreprise** (formation pratique) Très souvent, le rythme est de 1 semaine en CFA et de 2 semaines chez l'employeur..
- **Public concerné** : **jeunes de 16 à 26 ans**. Possibilité de dérogation dès l'âge de 15 ans pour les élèves justifiant d'un niveau classe de troisième.

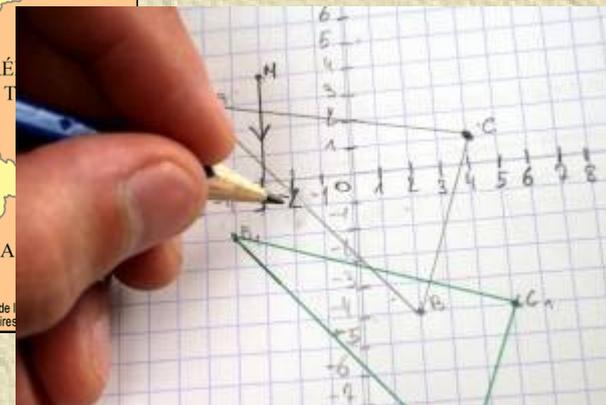
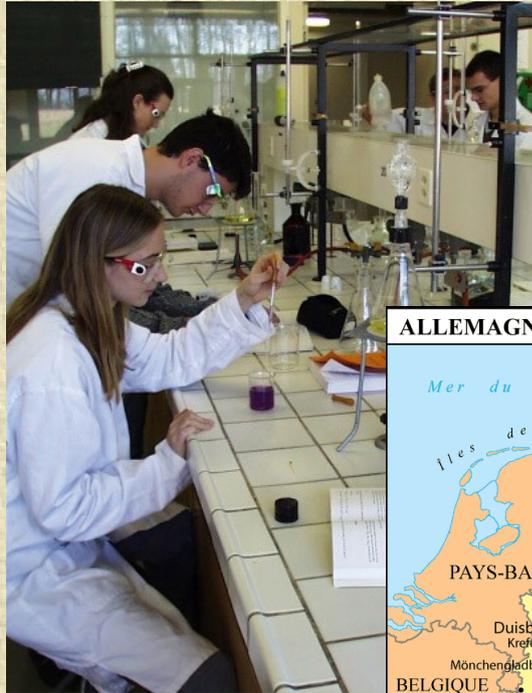
L'apprentissage (suite...)

Contrat d'apprentissage : C'est un **contrat** de travail. L'apprenti touchera un salaire (de 25 à 78 % du SMIC selon l'âge et l'ancienneté dans l'entreprise) et bénéficiera des congés payés, de la sécurité sociale... Il s'engagera à effectuer le travail qui lui sera confié dans l'entreprise.

Inscription : Pour s'inscrire au CFA, il faut d'abord **trouver l'entreprise** qui assurera la formation pratique. Certains organismes sont susceptibles d'aider les jeunes dans leurs recherches : les CFA, les chambres de métiers, de commerce...

Attention : dans certaines sections les demandes sont nombreuses et ne peuvent pas être toutes satisfaites...

La voie générale



Les baccalauréats généraux

- ◆ **Bac L** : **L**ittéraire
- ◆ **Bac ES** : **E**conomique et **S**ocial
- ◆ **Bac S** : **S**cientifique

● Le choix des enseignements d'exploration (fin de 3ème) doit être réalisé en tenant compte du projet d'études, des goûts et aptitudes.

● Le choix de la série se fait en fin de seconde.

● Poursuite indispensable des études vers l'enseignement supérieur (en général, études longues : 4,5 ans voire plus...)

Exemple : le bac général ES

BAC ES	1 ^{re}	T ^{re}	coef.
Enseignements obligatoires communs			
Sciences économiques et sociales (SES)	5 h	6 h	7 (ou 9*)
Histoire-géographie	4 h	4 h	5
Français	4 h	-	4
Philosophie	-	4 h	4
Mathématiques	3 h	4 h	5 (ou 7*)
LV1	2 h 30	2 h	3
LV2 (a)	2 h	2 h	3 (ou 5*)
Enseignement scientifique (biologie)	1 h 30	-	2
EPS	2 h	2 h	2**
Éducation civique, juridique et sociale	30 min	30 min	-
Travaux personnels encadrés (TPE)	2 h	-	-(b)
Au choix 1 enseignement obligatoire complémentaire en 1^{re} et 1 enseignement de spécialité en terminale			
Mathématiques	2 h	2 h	-
SES	2 h	2 h	-
LV1	2 h	2 h	2
LV2 (a)	3 h	3 h	-
2 options facultatives au maximum (b)			
Langues et cultures de l'Antiquité (latin)	3 h	3 h	-
Langues et cultures de l'Antiquité (grec)	3 h	3 h	-
LV3 (a)	3 h	3 h	-
EPS	3 h	3 h	-
Arts (c)	3 h	3 h	-

* Lorsque le candidat a choisi cette discipline comme enseignement de spécialité.

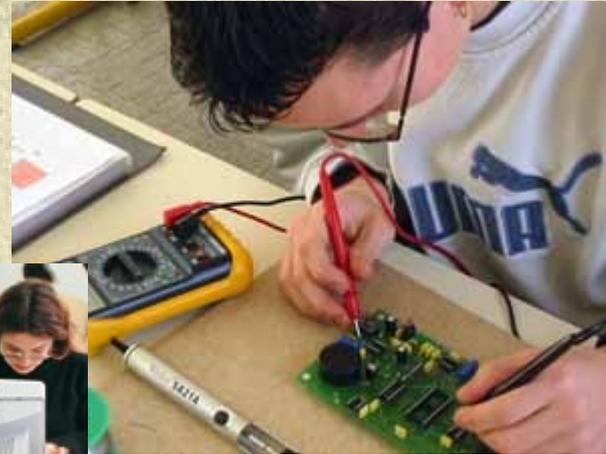
** Pour l'EPS de complément.

(a) Langue vivante étrangère ou régionale.

(b) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte.

(c) 7 domaines au choix : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, histoire des arts, musique, théâtre-expression dramatique, arts du cirque ou danse.

La voie technologique



Les baccalauréats technologiques

- ◆ **Bac STMG** : **S**ciences et **T**echnologie du **M**anagement de la **G**estion
- ◆ **Bac STI2D**: **S**ciences et **T**echnologie de l'**I**ndustrie et du **D**éveloppement **D**urable
- ◆ **Bac STL** : **S**ciences et **T**echnologie de **L**aboratoire
- ◆ **Bac STAV** : **S**ciences et **T**echnologies de l'**A**gronomie et du **V**ivant
- ◆ **Bac ST2S**: **S**ciences et **T**echnologies de la **S**anté et du **S**ocial
- ◆ **Bac STD2A** : **S**ciences et **T**echnologies **D**esign et **A**rts **A**ppiqués
- ◆ **Bac hôtellerie...** **Bac TMD** (techniques de la musique et de la Danse)

● Le choix des enseignements d'exploration (fin de 3ème) doit être réalisé en tenant compte du projet d'études, des goûts et aptitudes.

● Poursuite indispensable des études vers les études supérieures en 2 ans et plus (BTS, DUT, écoles spécialisées, grandes écoles...)

Exemple : le bac technologique STI2D

Bac STI2D	1 ^{re}	T ^{er}
Enseignements obligatoires communs		
Mathématiques	4 h	-
Physique-chimie	3 h	-
Français	3 h	-
Philosophie	-	2 h
Histoire-géographie	2 h	-
LV1 et LV2 (a)	3 h	3 h
EPS (b)	2 h	2 h
Accompagnement personnalisé	2 h	2 h
Heures de vie de classe	10 h/an	10 h/an
Enseignement obligatoires spécifiques		
Mathématiques	-	4 h
Physique-chimie	-	4 h
Enseignements technologiques transversaux	7 h	5 h
Enseignement technologique en LV1	1 h	1 h
1 enseignement obligatoire de spécialité au choix parmi :		
Architecture et construction	5 h	9 h
Énergies et environnement	5 h	9 h
Innovation technologique et éco-conception	5 h	9 h
Systèmes d'information et numérique	5 h	9 h
2 options facultatives au maximum		
EPS	3 h	3 h
Arts (c)	3 h	3 h
Atelier artistique	72 h/an	72 h/an

Source : Onisep

***La classe de seconde
générale et technologique***

La seconde, c'est :

- ◆ Un tronc commun pour tous
 - ◆ Deux enseignements d'exploration à choisir
 - ◆ Un accompagnement personnalisé
 - ◆ Un enseignement facultatif
-
- ◆ Soit : 28 h 30 d'enseignements obligatoires

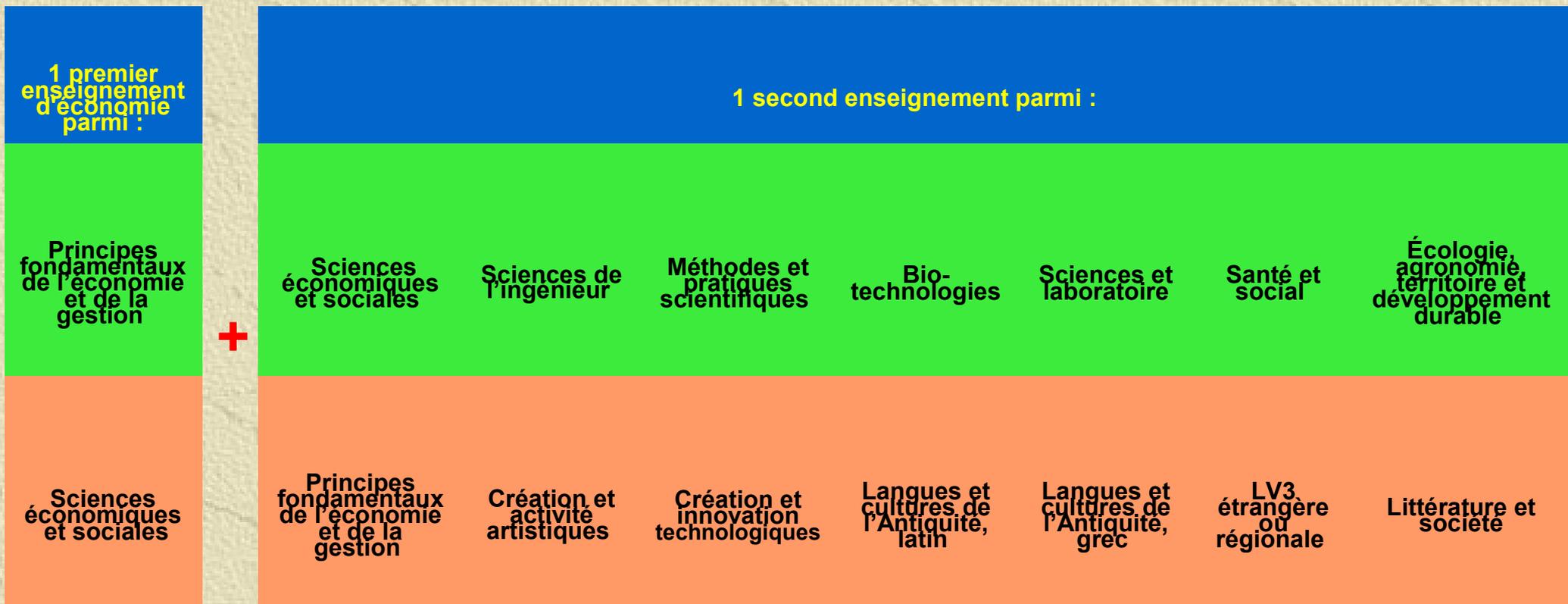
Les enseignements en classe de seconde générale et technologique

Tronc commun

- ◆ Français (4h)
- ◆ Histoire géographie (3h)
- ◆ **LV1 + LV2 (5h30)**
- ◆ Mathématiques (4h)
- ◆ Physique-chimie (3h)
- ◆ SVT (1h30)
- ◆ EPS (2h)
- ◆ ECJS (0h30)
- ◆ **Accompagnement personnalisé (2h)**
- ◆ Enseignements d'exploration (de 3 à 6 h)
- ◆ Enseignements facultatifs (3h)

Les enseignements d'exploration

La règle générale

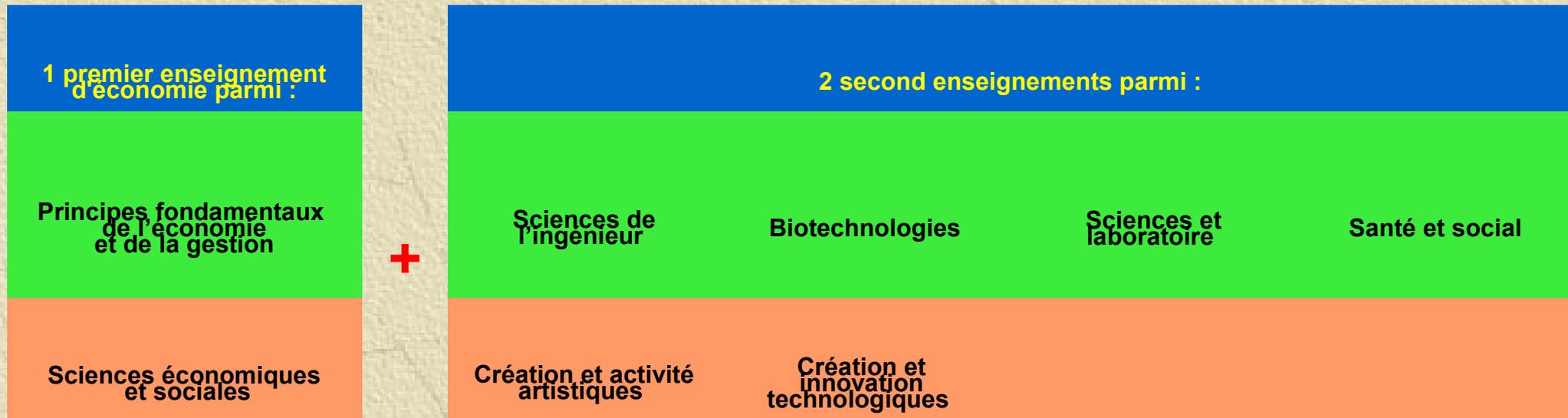


Attention : Ces enseignements ne sont pas tous proposés dans chaque lycée.

Les enseignements d'exploration

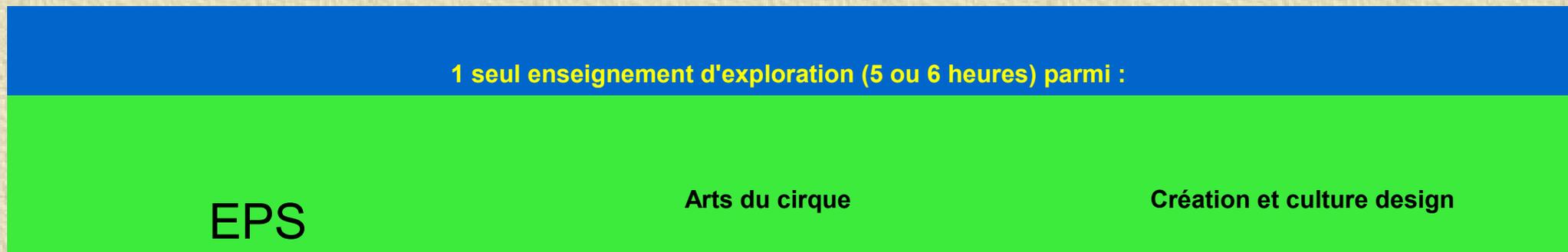
Les cas particuliers :

◆ 1er cas



◆ 2ème cas

1 seul enseignement d'exploration (5 ou 6 heures)



Les enseignements d'exploration

- Les établissements ne proposent pas tous les enseignements d'exploration :

Vérifiez que l'établissement de votre choix propose effectivement les enseignements désirés.

L'enseignement facultatif

- ◆ Latin
- ◆ Grec
- ◆ LV3 : étrangère ou régionale
- ◆ Arts
- ◆ Eps

L'accompagnement personnalisé

- ◆ 2 heures par semaine :
 - Approfondir les enseignements
 - Pour être aidé (tutorat)
 - Acquérir des méthodes de travail
 - Pour réfléchir à l'orientation

Procédure d'inscription

● Dans un lycée privé :

- **Se renseigner sur** : choix de l'établissement, de la section, des enseignements d'exploration, des enseignements facultatifs...
- Prendre rendez-vous pour une **pré-inscription dès le mois de mars** (après réception du bulletin du deuxième trimestre).

→ Dans un lycée public :

Constituer un dossier d'orientation dès le mois d'avril : choix de l'établissement, de la section, des enseignements d'exploration, des options... Début juin des vœux sur Internet par le PP

- Une commission d'affectation examine les dossiers et envoie sa décision aux familles (**fin juin**).

- **Envisager plusieurs possibilités** : (beaucoup de candidats dans certaines sections...)
- **La carte scolaire a évolué (public)**
- **Certaines sections imposent des procédures particulières** (entretien, dossier de motivation...)

FICHE ETABLISSEMENT : SECTEUR DE RECRUTEMENT ET FORMATIONS

INSPECTION ACADEMIQUE des CÔTES D'ARMOR
DIVEL

Année scolaire 2010-2011

Votre lycée de secteur est :

Lycée Joseph Savina - TREGUIER
0220065B
5, Place de la République
22220 TREGUIER
tél : 02 96 92 32 63

Code zone géographique : 22TREGU

TRONC COMMUN :

LV1 : anglais
LV2 : allemand ; espagnol

1^{er} ENSEIGNEMENT D'EXPLORATION :

Sciences économiques et sociales
Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion

2^{ème} ENSEIGNEMENT D'EXPLORATION :

Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion
Sciences économiques et sociales
Méthodes et pratiques scientifiques
Littérature et société
Création et activités artistiques : arts visuels
Création et activités artistiques : arts du spectacle
Création et activités artistiques : patrimoine
Latin

ENSEIGNEMENT D'EXPLORATION UNIQUE

Arts du cirque *
Arts appliqués (création & culture design) *

* Nombre de places limité - contingenté

Votre
commune
de
résidence
est

Camlez, Coatreven, Hengoat, Kerbors, Langoat, Lanmodez, Mantallot, Minihi-Tréguier, Penvenan, Pleubian, Pleumeur-Gautier, Plougrescant, Plouguiel, Pouldouran, Quempervern, Roche-Derrien (la), Trédarzec, Tréguier, Troguery

OPTIONS FACULTATIVES :

Cinéma audiovisuel
Théâtre
Histoire des Arts

Vous pouvez aussi demander **SANS dérogation**

Lycées pour lesquels il n'y a pas de carte scolaire

Lycée Chaptal à SAINT-BRIEUC

Pour les formations, voir fiche établissement

LYCEES AGRICOLES

GUINGAMP -
Kernilien

1^{er} enseignement d'exploration

Principes fondamentaux de l'économie et
de la gestion OU
Sciences économiques et sociales

*2^{ème} enseignement d'exploration
Obligatoire*

Ecologie, agronomie, territoire et développement durable

FICHE DE SAISIE DES VŒUX

pour une admission en lycée public

A renseigner par l'établissement d'origine :
CODE DE LA ZONE GEOGRAPHIQUE DE L'ELEVE

SAVINA

VŒUX D'AFFECTATION (4 vœux maximum)				Avis du chef d'établissement (*) (1)	Avis de gestion IA (*) (2)	
Ordre des vœux	2 nd e générale et technologique ou 2 nd e spécifique	2 nd e professionnelle	1 ^{ère} année de CAP	Etablissement demandé	1 valeur pour chaque vœu PAM	1 valeur entre "0" et « 1000 » (100, 200..etc) ou "DPI" Démarche de pré inscription
	<i>Précisez le 2^e enseignement d'exploration souhaité ou Arts du cirque, création culture design, EPS</i>	<i>Précisez les spécialités professionnelles du Bac pro ou du CAP souhaité</i>				
1	LV3 Italien Dérogation oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Boursier <input type="checkbox"/> Parcours scol. Particulier <input type="checkbox"/> Fratrie <input type="checkbox"/> Limite de secteur <input type="checkbox"/> Convenance pers. <input checked="" type="checkbox"/> Code vœu* :			Félix Le Dantec Régime (3) : DP		
2	Littérature et société Dérogation oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> Boursier <input type="checkbox"/> Parcours scol. Particulier <input type="checkbox"/> Fratrie <input type="checkbox"/> Limite de secteur <input type="checkbox"/> Convenance pers. <input type="checkbox"/> Code vœu :			SAVINA Régime (3) : DP		
3	Dérogation oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Boursier <input type="checkbox"/> Parcours scol. Particulier <input type="checkbox"/> Fratrie <input type="checkbox"/> Limite de secteur <input type="checkbox"/> Convenance pers. <input type="checkbox"/> Code vœu :			Régime (3) :		
4	Code vœu :			Régime (3) :		

(*) "Code vœu", "avis du chef d'établissement" et "avis de gestion IA" : renseignés par l'établissement d'origine.

(1) Avis du chef d'établissement :

- 0 pt = "E" : N'a fait aucune démarche, il ne s'agit pas d'un projet réfléchi.
- 125 pts = "D" : A fait des démarches d'information.
- 250 pts = "C" : A vérifié ses connaissances livresques par des stages, visites, rencontres...
- 375 pts = "B" : A pris conscience de l'écart entre les compétences attendues dans la formation demandée et ses propres compétences.
- 500 pts = "A" : A cherché à atteindre les compétences attendues, montrant ainsi le sérieux du travail et la motivation pour la formation envisagée.

(2) Avis de gestion IA :

- * Il sera prononcé par les établissements d'accueil pour les formations suivantes :
 - CAP signalétique enseigne décor, CAP dessinateur en communication graphique, CAP coiffure, CAP esthétique, CAP agent de prévention et de sécurité, Bac pro sécurité prévention, Bac pro AMA : merchandising visuel, Bac pro Aéronautique, Bac pro Technicien aérostructure
 - 2^e spécifique hôtellerie, 2^e ABIBAC, 2^e BACHIBAC, 2^e ESABAC, 2^e internationale langue anglaise, 2^e internationale langue espagnole, enseignements d'exploration arts appliqués, arts du cirque.
- * Il est saisi à "DPI" : (= 1000 pts) si le bonus préinscription est accordé par l'établissement d'origine (circulaire académique p3/14 et liste annexe 1)

(3) Régime : I : interne ; DP : demi-pensionnaire ; E : externe.

*Signature du(des)
représentant(s)
légal(aux) de l'élève,*

*Date et signature du chef
d'établissement,*

FICHE DE SAISIE DES VŒUX

pour une admission en lycée public

A renseigner par l'établissement d'origine :
CODE DE LA ZONE GEOGRAPHIQUE DE L'ELEVE

SAVINA

VŒUX D'AFFECTATION (4 vœux maximum)				Avis du chef d'établissement (*) (1)	Avis de gestion IA (*) (2)		
Ordre des vœux	2 nd e générale et technologique ou 2 nd e spécifique	2 nd e professionnelle	1 ^{ère} année de CAP	1 valeur pour chaque vœu PAM	1 valeur entre "0" et « 1000 » (100, 200..etc) ou "DPI" Démarche de pré inscription		
	Précisez le 2 ^e enseignement d'exploration souhaité ou Arts du cirque, création culture design, EPS	Précisez les spécialités professionnelles du Bac pro ou du CAP souhaité				Etablissement demandé	
1	Dérogation oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Boursier <input type="checkbox"/> Parcours scol. Particulier <input type="checkbox"/> Fratrie <input type="checkbox"/> Limite de secteur <input type="checkbox"/> Convenance pers. <input type="checkbox"/>	BAC PRO ELECTROMECHANICIEN MARINE		Lycée P Loti			
	Code vœu* :					Code vœu* :	Régime (3) : I
2	Dérogation oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Boursier <input type="checkbox"/> Parcours scol. Particulier <input type="checkbox"/> Fratrie <input type="checkbox"/> Limite de secteur <input type="checkbox"/> Convenance pers. <input type="checkbox"/>	BAC PRO MENUISIER AGENCEUR		SAVINA			
	Code vœu :					Code vœu :	Régime (3) : DP
3	Dérogation oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Boursier <input type="checkbox"/> Parcours scol. Particulier <input type="checkbox"/> Fratrie <input type="checkbox"/> Limite de secteur <input type="checkbox"/> Convenance pers. <input type="checkbox"/>						
	Code vœu :					Code vœu :	Régime (3) :
4	Dérogation oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Boursier <input type="checkbox"/> Parcours scol. Particulier <input type="checkbox"/> Fratrie <input type="checkbox"/> Limite de secteur <input type="checkbox"/> Convenance pers. <input type="checkbox"/>						
	Code vœu :					Code vœu :	Régime (3) :

(*) "Code vœu", "avis du chef d'établissement" et "avis de gestion IA" : renseignés par l'établissement d'origine.

(1) Avis du chef d'établissement :

- 0 pt = "E" : N'a fait aucune démarche, il ne s'agit pas d'un projet réfléchi.
- 125 pts = "D" : A fait des démarches d'information.
- 250 pts = "C" : A vérifié ses connaissances livresques par des stages, visites, rencontres...
- 375 pts = "B" : A pris conscience de l'écart entre les compétences attendues dans la formation demandée et ses propres compétences.
- 500 pts = "A" : A cherché à atteindre les compétences attendues, montrant ainsi le sérieux du travail et la motivation pour la formation envisagée.

(2) Avis de gestion IA :

- * Il sera prononcé par les établissements d'accueil pour les formations suivantes :
 - CAP signalétique enseigne décor, CAP dessinateur en communication graphique, CAP coiffure, CAP esthétique, CAP agent de prévention et de sécurité, Bac pro sécurité prévention, Bac pro AMA : merchandising visuel, Bac pro Aéronautique, Bac pro Technicien aérostructure
 - 2^e spécifique hôtellerie, 2^e ABIBAC, 2^e BACHIBAC, 2^e ESABAC, 2^e internationale langue anglaise, 2^e internationale langue espagnole, enseignements d'exploration arts appliqués, arts du cirque.
- * Il est saisi à "DPI" : (= 1000 pts) si le bonus préinscription est accordé par l'établissement d'origine (circulaire académique p3/14 et liste annexe 1)

(3) Régime : I : interne ; DP : demi-pensionnaire ; E : externe.

Signature du(des)
représentant(s)
légal(aux) de l'élève,

Date et signature du chef
d'établissement,

Calendrier de l'orientation

- Conseil d'orientation : 1er avis du Conseil d'orientation (26 janv)
- Forum des métiers et formations (29 janvier)
- Rencontre individuelle parents/pp et présence des chefs d'établissements du secteur (23 février)
- Stage de découverte en milieu professionnel (du 1 au 5 février)
- Conseil du second trimestre (2ème avis provisoire)
- Portes ouvertes des établissements privés (février/mars)
- Constitution des dossiers publics par les familles (avril)
- Pré-inscription par les familles dans les lycées privés (mars)
- Conseil du troisième trimestre (dernier avis d'orientation) (début juin)
- Saisie sur Internet (par le PP) des demandes d'affectation dans les établissements publics (début Juin)
- Commission d'appel (mi-juin)
- Réponses des affectations dans le public (fin juin)

Ressources :

Sur le site du collège des liens vous mèneront vers (ouvrir le menu **Orientation**) :



Cliquer sur l'image pour ouvrir

- Les sites d'information sur l'orientation
- Les sites d'information sur les métiers
- Les sites des lycées et CFA du secteur
- Les dates des portes-ouvertes

Guide Onisep 2016 : Après la 3e

FIN